



InfOSTAGIAIRES

La lettre d'info du secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil

édito

Blanquer, Blanquer, augmente les salaires !

Sourd à la contestation sociale qui s'étend des « gilets jaunes » aux étudiant.es et lycéennes, **le gouvernement continue sa politique de baisse des salaires de la fonction publique avec la reconduction du gel du point d'indice**, l'augmentation de la part de contractuel.les ou encore la volonté de recruter des enseignant.es sous payé.es et précaires en réformant le statut des AED (voir page 4). Comme un symbole, le président Macron a « omis » les enseignant.es dans la liste des professions remerciées lors de son allocution. Cet « oubli », symptomatique de la volonté d'économiser sur un des premiers postes de dépense de l'État et nous faisant apparaître comme des privilégié.es, a généré **une nouvelle vague de colère en ligne** mais aussi la formation de collectifs « stylos rouges », notamment dans notre académie.

Si la **revalorisation du métier et de sa rémunération** est une des premières priorités du mouvement, c'est le sens même de nos métiers aux conditions de travail dégradées, au temps de travail hebdomadaire élevé et à la sensation de « mal faire » qui est remis en question.

Mais le projet Macron/Blanquer sur l'école n'est pas seulement de faire des économies, c'est aussi **une vision d'un savoir réservé à quelques-uns** comme en témoigne la volonté d'économiser massivement sur les lycées professionnels, d'augmenter les frais d'inscription à l'université et d'introduire un BAC à valeur locale doublée d'une sélection à l'entrée de tout l'enseignement supérieur.

Pour le SNES-FSU, c'est au contraire des professionnel.les à statut, formé.es, autonomes dans leur métier et dans des conditions saines qui sont les seul.es en mesure de permettre **la réussite de tou.tes les élèves**.

Le SNES-FSU, dont de nombreux militant.es sont présent.es dans les collectifs de « stylos rouges », prévoit d'organiser la résistance face à Macron-Blanquer. **Le SNES-FSU appelle notamment le 24 janvier à la grève**, la manifestation et à l'organisation d'Assemblées générales pour décider des suites du mouvement. Notre dignité et l'avenir de nos élèves l'exigent.

L'école de la confiance : ou comment faire « mieux » avec toujours moins



Grève le 24 janvier manifestation 14H Luxembourg

Une question ? contactez-nous !

à l'adresse mail stagiaires@creteil.snes.edu
ou au 06 95 47 01 40

p.2 : Prime d'activité, salaires,
mutations inter et intra

p.3 : Décryptage
de la réforme du lycée

p.4 : Formation des enseignant-
es : le point de vue du SNESUP



Retrouvez-nous sur Facebook :
[Stagiaires Snes Créteil](https://www.facebook.com/StagiairesSnesCreteil)

Twitter : @SnesFsuCreteil

PRIME D'ACTIVITÉ : une aide sociale pour les stagiaires...

Au lieu de répondre aux revendications du SNES-FSU qui exige une augmentation importante du pouvoir d'achat des enseignant.e.s et des CPE, le gouvernement élargit le champ d'application de la prime d'activité à compter du 1^{er} janvier 2019... **Plutôt qu'une augmentation statutaire de la grille indiciaire, le gouvernement répond « aide sociale » ! Pour le SNES-FSU Créteil, c'est inacceptable ! Toutes les infos sur le site de SNES Créteil, onglet « Les stagiaires ».**

Peuvent notamment en bénéficier :

- les célibataires sans enfant s'ils gagnent moins de 1,5 SMIC
- les célibataires avec enfant s'ils gagnent moins de 1,8 SMIC
- les couples sans enfants si le revenu du ou de la conjoint.e n'excède pas 1,3 SMIC
- les couples avec enfants si le revenu du ou de la conjoint.e n'excède pas 1,7 SMIC

Par exemple, le montant de cette prime d'activité (110 € par mois) pour un.e collègue stagiaire certifié.e recruté.e en septembre dernier (indice 383) ne touchant aucune autre prestation est alors calculé et versé pour 3 mois et ne variera pas en fonction des changements de situation, familiale et professionnelle intervenant durant cette période.

Cette prime d'activité n'est pas automatique, elle doit être demandée auprès de la CAF :

<https://www.caf.fr/wps/portal/cafff/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/demanderlaprimedactivite/>

CLASSEMENT ET SALAIRES

Les classements ont eu lieu : si tu penses que ton (re)classement comporte des erreurs, contacte-nous par mail (stagiaires@creteil.snes.edu) en joignant ton arrêté de classement et tes pièces justificatives : **tes services en tant qu'AED et MI-SE doivent être repris** (l'interruption d'un an ne compte que pour les services en tant que contractuel.e)

La valeur actuelle du point est de 56.2323 € annuel (4.6860 € mensuel)

Certifiés, PLP, PEPS, CPE et Psy-ÉN

Agrégés

ÉCHELON	PÉRIODE	TRAITEMENT		SALAIRES NETS (hors toute indemnité, supplément familial ou précompte mutualiste)			TRAITEMENT		SALAIRES NETS (hors toute indemnité, supplément familial ou précompte mutualiste)		
		Indice	Brut mensuel	Zone 1 ^{er}	Zone 2 ^{er}	Zone 3 ^{er}	Indice	Brut mensuel	Zone 1 ^{er}	Zone 2 ^{er}	Zone 3 ^{er}
1	du 01/09/2018 au 31/12/2018	383	1794,74 €	1483,25 €	1450,54 €	1434,18 €	443	2 075,90 €	1717,80 €	1679,96 €	1 661,04 €
1	du 01/01/2019 au 31/08/2019	388 nd	1818,17 €	1479,44 € nd	1446,30 € nd	1429,73 € nd	448 nd	2 099,33 €	1713,23 € nd	1674,96 € nd	1 655,83 € nd
2	du 01/09/2019 au 31/12/2019	441	2 066,53 €	1685,96 €	1648,29 €	1629,45 €	498	2 333,64 €	1908,06 €	1865,52 €	1 844,25 €
2	du 01/01/2020 au 31/08/2020	441	2 066,53 €	1680,43 € nd	1642,76 € nd	1623,93 € nd	498	2 333,64 €	1901,82 € nd	1859,28 € nd	1 838,01 € nd

MUTATIONS : vérification des barèmes, calendrier

Tu as gardé une copie de ta confirmation de demande de mutation INTER 2019 et de tes pièces justificatives. Les gestionnaires du rectorat vont maintenant valider ou NON tes bonifications. Un nouvel affichage du barème retenu a été affiché sur SIAM. Le rôle des commissaires paritaires SNES-FSU est de vérifier que le barème de chaque collègue correspond à sa situation et tient compte des bonifications demandées. Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire, cela signifie que les commissaires paritaires sont nombreux-ses et peuvent ainsi vérifier TOUS les dossiers.

Le Groupe de Travail (GT) sur les barèmes aura lieu au rectorat entre le 21 et le 24 janvier. Si tu souhaites que nous portions un regard particulier sur ton barème, envoie-nous une copie de ta confirmation de demande de mutations ainsi que les pièces justifiant tes bonifications à l'adresse mutations@creteil.snes.edu

Saisie des vœux INTER	15 novembre au 4 décembre
Groupes de travail sur les barèmes Certifiés, agrégés, CPE, PSY-EN, PLP, EPS	Du lundi 21 au jeudi 24 janvier
2nd Affichage des barèmes	Après le GT (délai très court)
Mise en ligne de la circulaire académique du mouvement INTRA	Début mars
Résultats des affectations inter académiques	Entre le 28 février et le 8 mars (selon discipline)
Saisies des vœux INTRA	Mi-mars
GT barèmes	Mi-mai
Affectation INTRA sur postes	Mi-juin
Affectation des TZR	Début juillet

Tu peux suivre l'avancée des groupes de travail sur les barèmes en direct sur <http://www.creteil.snes.edu/>

Réforme du bac et du lycée : quelles conséquences pour le métier d'enseignant-e ?

En présentant conjointement les réformes du baccalauréat, du lycée et de l'orientation post-bac, Jean-Michel Blanquer affiche sa volonté de permettre « plus d'égalité », « plus de liberté », « plus de simplicité » tout en « renforçant le bac ». Derrière les objectifs annoncés fièrement, **ces réformes semblent néanmoins s'inscrire dans une logique glaçante de réduction budgétaire** qui va durablement impacter le métier et les conditions de travail des enseignant.es, au détriment d'une éducation de qualité pour tous. Notre décryptage :

La création de nouvelles spécialités : les élèves de séries générales ne connaîtront pas de filières mais devront choisir parmi 12 spécialités regroupant plusieurs matières. Malgré la promesse d'un choix total offert aux élèves, les projets rendus au premier trimestre par les lycées au rectorat présentent des "menus" recréant les filières et un nombre de places affecté à chaque spécialité : c'est là la promesse d'une sélection à l'entrée de certaines d'entre elles.

Cela promet également une charge massive de travail pour l'ensemble des collègues, mais inquiète aussi quant aux enseignements couplés entre plusieurs matières et à la répartition horaire qui risque de bénéficier à certaines équipes plutôt qu'à d'autres, au cas par cas, creusant les disparités entre les établissements.

Les suppressions de postes : avec plus d'élèves par classes, moins d'enseignant.es seront nécessaires au lycée Blanquer. Cela a commencé avec les 2650 suppressions de postes présentés au concours cette année, mais les prochains seront les contractuel.les qui serviront à ajuster le bac 2021. En outre, de nombreux collègues risquent de voir leurs postes supprimés dans leur établissement : la baisse du volume horaire et le couplage de certaines disciplines risquent fort d'occasionner un mouvement massif de collègues.

L'instauration du contrôle continu à 40 % (dont 10% provenant du bulletin) :

Cette mesure va provoquer à la fois un malaise et renforcer la pression mise sur les collègues. Non seulement les élèves n'auront pas droit à l'erreur dans leur apprentissage, puisque chaque note comptera pour le bac, mais chaque note pourra être l'occasion de tensions, tant avec les élèves, que les parents ou les chef.fes d'établissement. De plus, instaurer du contrôle continu et des « partiels » par établissement, c'est renoncer à ce qui fait du baccalauréat un examen national et créer de nouvelles disparités entre les établissements et les élèves... mais également s'assurer que la correction des copies du bac ne sera plus payée aux enseignant.es.

L'augmentation des effectifs par classe :

Supprimer les filières, c'est également un moyen de pouvoir réduire le nombre de classes, mais aussi d'enseignant.es à présenter devant les élèves... faire des économies donc. La plupart des projets prévoyaient ainsi que toutes les divisions de terminale, qui suivront les mêmes enseignements de tronc commun soient composées de 35 élèves. Plus d'élèves par classe, c'est une charge supplémentaire de travail, de correction, de pression pour l'ensemble des collègues amené.es à assumer toujours plus de travail.

L'augmentation de la charge de travail : outre les corrections non-payées et les classes surchargées, les enseignant.es se verront dès la rentrée prochaine soumis.es à l'obligation d'accepter non pas une mais deux heures supplémentaires. De plus, le processus déjà enclenché de disparition des conseiller.es d'orientation, et qui guette des personnels d'éducation va les amener à endosser des missions nouvelles : suivi de l'orientation, conception de projets personnalisés, gestion des absences... seront confiés aux enseignant.es ni qualifié.es ni formé.es pour... et sans rémunération supplémentaire !

Après la mobilisation réussie du 14 décembre, où un millier d'enseignant.es et d'élèves venu.es de plus de 30 lycées de l'académie s'étaient rassemblé-es devant le rectorat de Créteil, il faut amplifier la lutte pour obtenir l'abrogation des contre-réformes Blanquer et Vidal.

Toutes et tous en grève et en AG le 24 janvier !

Ayez confianssssss !

Ayez confianssssss

L'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » veut instituer une obligation de réserve qui donnerait un fondement à des mesures disciplinaires contre les personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du Service public », expression floue permettant d'inclure des critiques des politiques scolaires.

La liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général.

Refusons cette atteinte aux libertés publiques : signons massivement la pétition FSU :

<https://liberte-expression.fsu.fr/>

HSA, non merci !

La volonté d'imposer 2 HS aux collègues va dégrader nos conditions de travail et supprimer des postes : il faut dire STOP !

Les Heures Supplémentaires ne sont pas une solution :

- elles épuisent : c'est du travail en plus, mal payé
- elles sont injustes (pas disponibles pour tous)
- elles détruisent des postes et des supports pour les TZR et les collègues non-titulaires...

**A vos agendas !
Prochain stage syndical
Mardi 12 mars**

Se syndiquer :

un geste essentiel

**POUR être accompagné efficacement
tout au long de l'année**

POUR défendre collectivement nos droits

**Il n'est pas trop tard ! RDV sur
<https://creteil.snes.edu>**

interview



*Marie-France Le Marec,
Muriel Coret,
Michela Gribinski,
du Collectif « Former des Enseignants »
SNESUP-FSU*

Pouvez-vous présenter votre syndicat, le Snesup ?

Le Snesup est l'un des syndicats de la FSU, qui regroupe les enseignants de l'enseignement supérieur et donc les formatrices et formateurs affecté.e.s en Espé. Syndicat majoritaire dans le Supérieur, il défend sans relâche les intérêts individuels et collectifs de la profession et s'affirme comme un syndicat de transformation sociale qui promeut les valeurs d'égalité, de solidarité, d'émancipation et toutes les libertés publiques.

Quelle analyse faites-vous de la réforme de la formation initiale menée par le ministre Blanquer ?

Cette réforme détériore davantage encore la formation initiale des enseignants : prise en charge de classes en responsabilité possible dès la L2 ou la L3 présentée comme une aide aux ressources financières des étudiant.e.s. (en réalité une aumône) mais qui permet de pallier le manque de recrutements : étudiants et stagiaires sont des « moyens d'enseignement » et non des « personnes en formation », pour lesquelles on choisit des lieux d'expérience qui vont leur permettre de construire à leur rythme et en sécurité des savoirs professionnels. On en rajoute sur les exigences : prise en responsabilité de classe(s) (réservée jusqu'ici à la dernière année avant la titularisation), examen de licence ou de master, préparation des épreuves du concours, surveillance hiérarchique de l'employeur qui impose « que cela se passe bien sur le terrain ». Le ministère sait que de tels objectifs sont inatteignables, mais son objectif est de disposer tout de suite d'une main d'œuvre bon marché et docile en constituant un vivier de contractuel.le.s plus ou moins « formé.e.s », qui seront recruté.e.s hors statut de la fonction publique. Voici quelques-unes de nos craintes, qui n'ont pas été levées lors des audiences ministérielles récentes.

Que peut-on faire pour s'y opposer ?

La formation initiale des enseignants est loin d'être une priorité pour l'État. Son souci actuel est la réalisation d'économies substantielles partout où c'est possible, c'est-à-dire là où les forces susceptibles de s'y opposer sont insuffisantes pour enrayer la mécanique. Les enseignants des Espé à eux seuls ne pourront faire bouger significativement les choses, les étudiants et stagiaires sont souvent sous la pression de leur concours ou de la titularisation... Quelle forme donner à notre combat, dans le contexte actuel de lutte sociale ? C'est ce qu'il faudra débattre partout et déjà jeudi 24 janvier lors de la réunion nationale appelée par le Snesup et l'Intersyndicale de l'Éducation.

Pour le Snesup, dans quel sens faudrait-il réformer les formations des enseignant-es et CPE ?

Les étudiants et stagiaires doivent avoir du temps : pour se former, réfléchir, faire leurs recherches. Les maquettes de formation doivent être ambitieuses pour armer les futurs professionnels de métiers complexes (dans les dimensions disciplinaires, didactiques mais aussi de formation générale ouvrant sur un agir professionnel éthique et responsable) afin que les métiers de l'Éducation demeurent des métiers de concepteurs. Leurs premières expériences professionnelles doivent être « sécurisées » ; la prise de classe en responsabilité doit être progressive, jusqu'à monter à un tiers-temps l'année qui précède la titularisation. Enfin le statut de fonctionnaire doit rester la norme pour le recrutement de tous les enseignants...